

Vic-sur-Cère, le 8 octobre 2019



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

☎ 04.71.47.51.75 - Fax : 04.71.47.50.59

BP 22 - 15800 Vic-sur-Cère

Bureaux ouverts au public

Du lundi au vendredi

E-mail mairie@vicsurcere.fr

Reçu le

- 8 OCT. 2019

2019 - 842

Madame le Maire
Vice-présidente du
Conseil Régional d'Auvergne

à

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes Cère et
Goul en Carladès

Place du Carladès
15800 VIC SUR CERE

Objet : Observations PLUI

Réf : HR 2019-65

Monsieur le Président,

Suite à votre précédent courrier nous émettons quelques observations afin de bien prendre en compte les remarques exprimées précédemment, à savoir d'une part :

Le changement de destination de bâtiments agricoles :

- Aux blattes, parcelle cadastrée AW 122 ;
- A Comblat le Château AP 122.

De plus, la réserve foncière :

- Avenue Max Mabit Fournier, parcelles cadastrées AY 30, 29, 28, 27, 266, 101, 233.

D'autre part, si l'exploitation forestière est bien évoquée dans le PADD, il semble « indispensable » de créer une réserve foncière permettant la desserte de forêts et exploitations agricoles sur le plateau de Coyan. Ce sujet concerne les communes de Polminhac, Thiézac et Vic-Sur-Cère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.



Madame le Maire,

Dominique BRU.